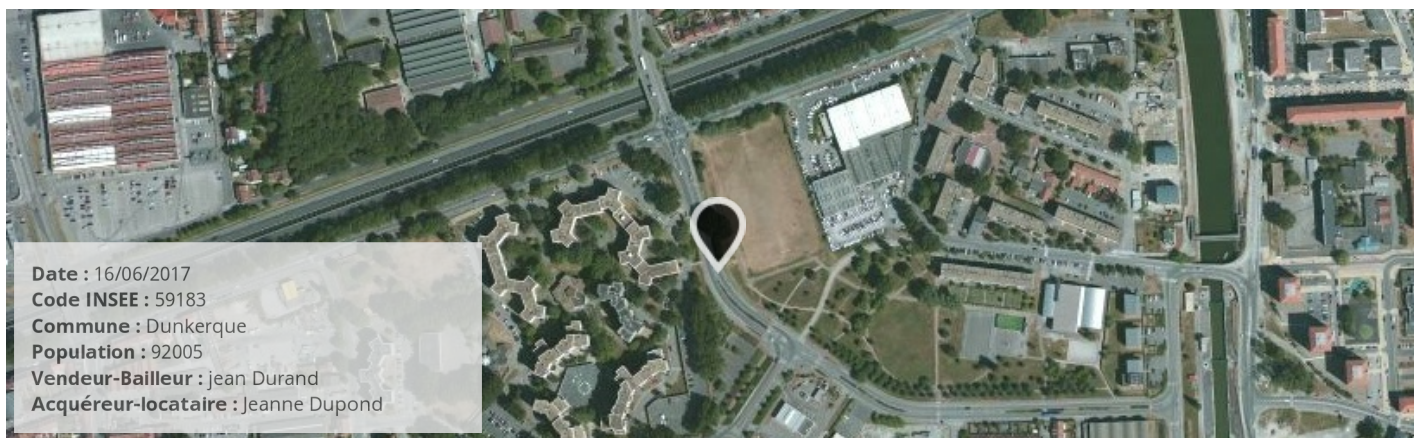


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

AVENUE DE LA VILLETTE 59140 DUNKERQUE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

11 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Mouvement de terrain
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Nucléaire
Transport de marchandises dangereuses
Engins de guerre

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPR sur la commune Dunkerque	13/02/2001
Mouvement de terrain (Recul du trait de côte et de falaises)	Préscrit	Plan de Prévention des Risques L	14/09/2011
Mouvement de terrain (Avancée dunaire)	Préscrit	Plan de Prévention des Risques L	14/09/2011
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Préscrit	Plan de Prévention des Risques L	14/09/2011
Inondation (Par submersion marine)	Préscrit	Plan de Prévention des Risques L	14/09/2011
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Préscrit	PPR - Dunkerque	13/02/2001
Risque industriel (Effet thermique)	Approuvé	PPRT ZONE DUNKERQUE	28/12/2015
Risque industriel (Effet de surpression)	Approuvé	PPRT ZONE DUNKERQUE	28/12/2015
Risque industriel (Effet toxique)	Approuvé	PPRT ZONE DUNKERQUE	28/12/2015

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Mouvement de terrain mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone de mouvement de terrain
- Risque industriel

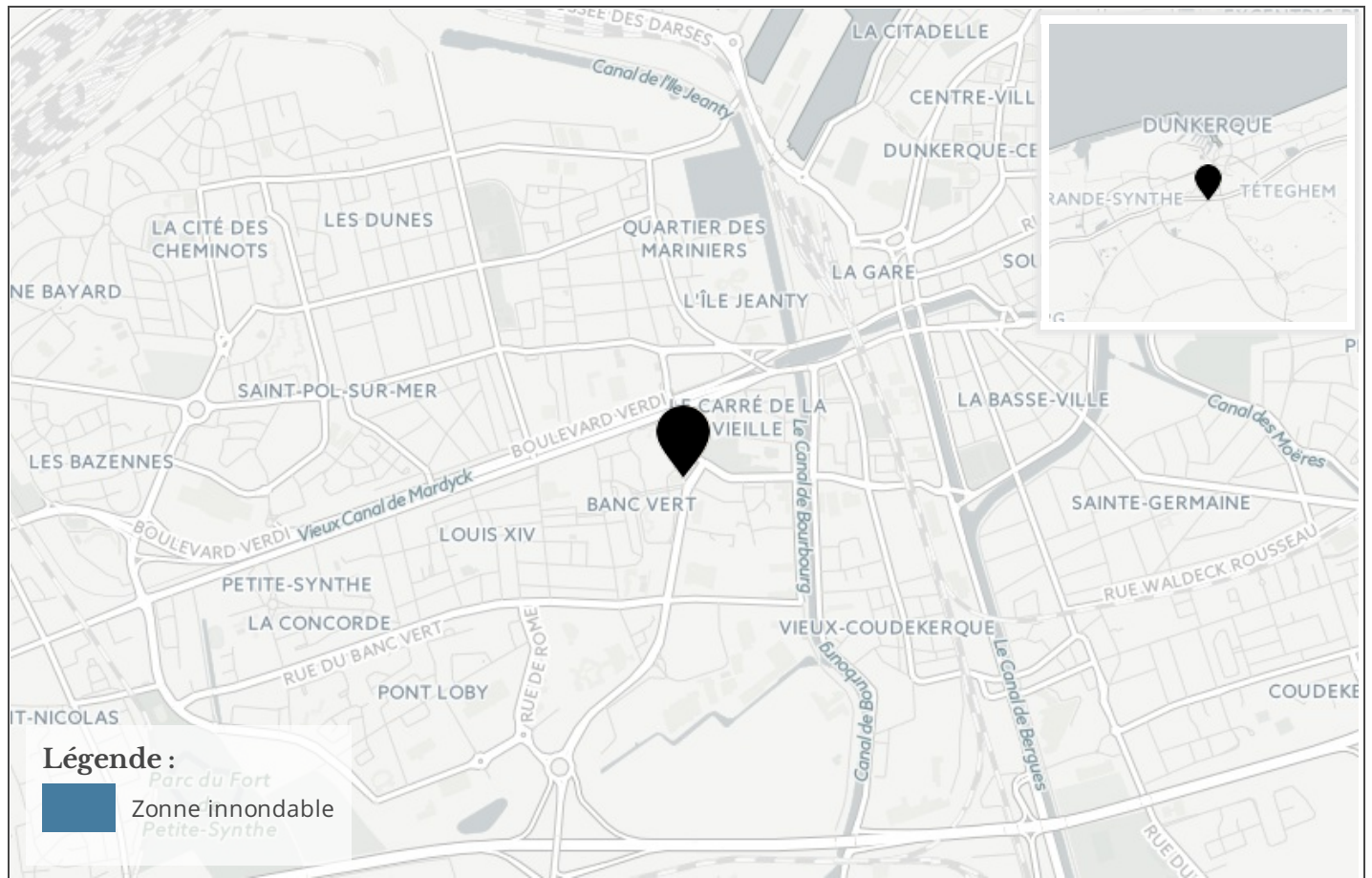
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

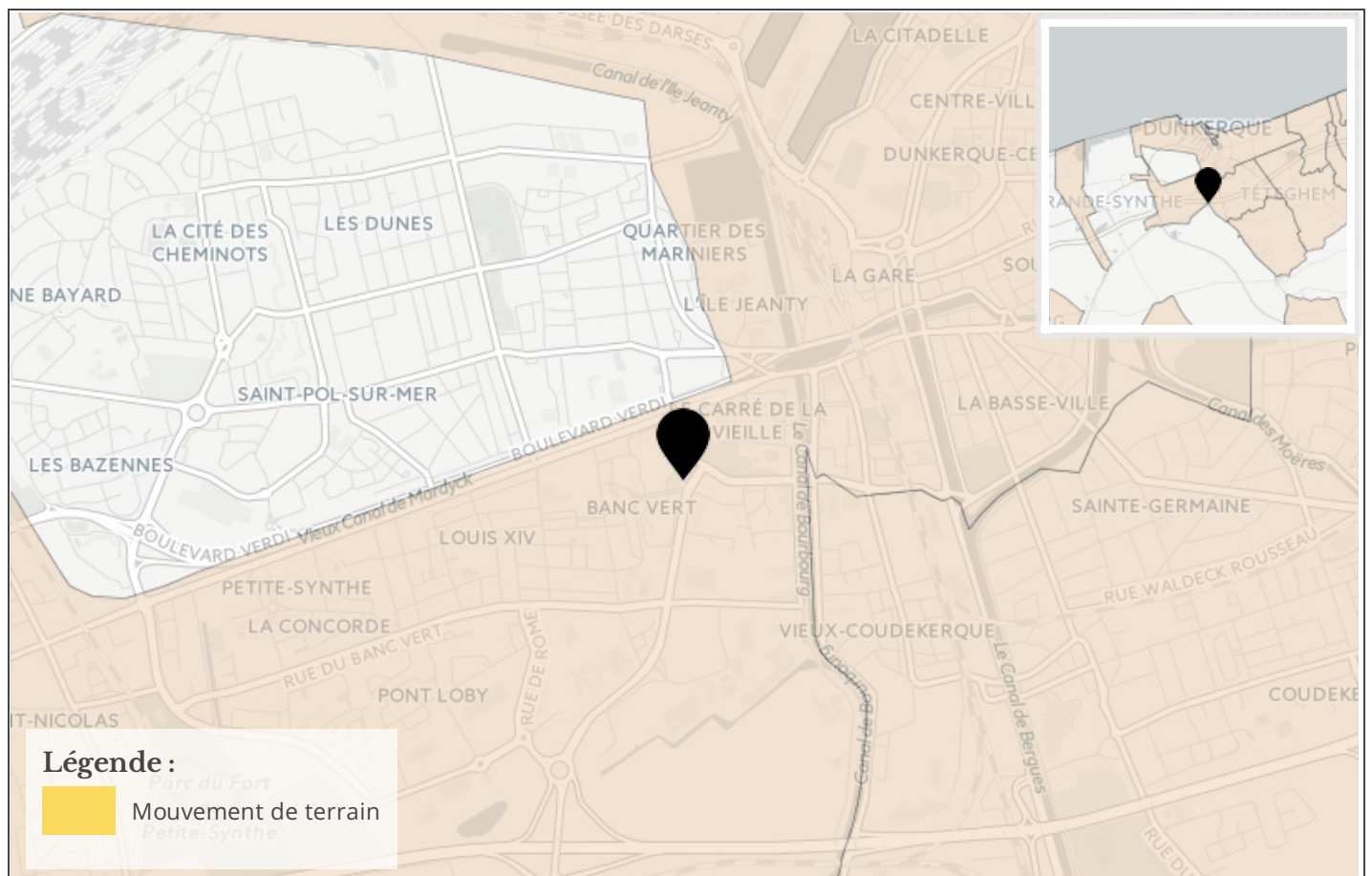
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1990	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
Inondations et coulées de boue	14/11/1991	14/11/1991	21/08/1992	23/08/1992
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	30/09/1992	16/08/1993	03/09/1993
Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	02/02/1994	18/02/1994
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1992	31/12/1992	30/06/1994	09/07/1994
Inondations et coulées de boue	27/07/1994	28/07/1994	12/01/1995	31/01/1995
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	18/07/1995	03/08/1995
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1993	30/09/1993	28/07/1995	09/09/1995
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/10/1993	31/12/1996	19/09/1997	11/10/1997
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1995	30/06/1997	12/03/1998	28/03/1998
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1993	31/12/1997	19/11/1998	11/12/1998
Inondations et coulées de boue	02/09/1998	02/09/1998	29/12/1998	13/01/1999
Inondations et coulées de boue	07/05/1999	07/05/1999	29/09/1999	20/10/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	10/09/2005	10/09/2005	02/03/2006	11/03/2006
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	18/10/2012	21/10/2012

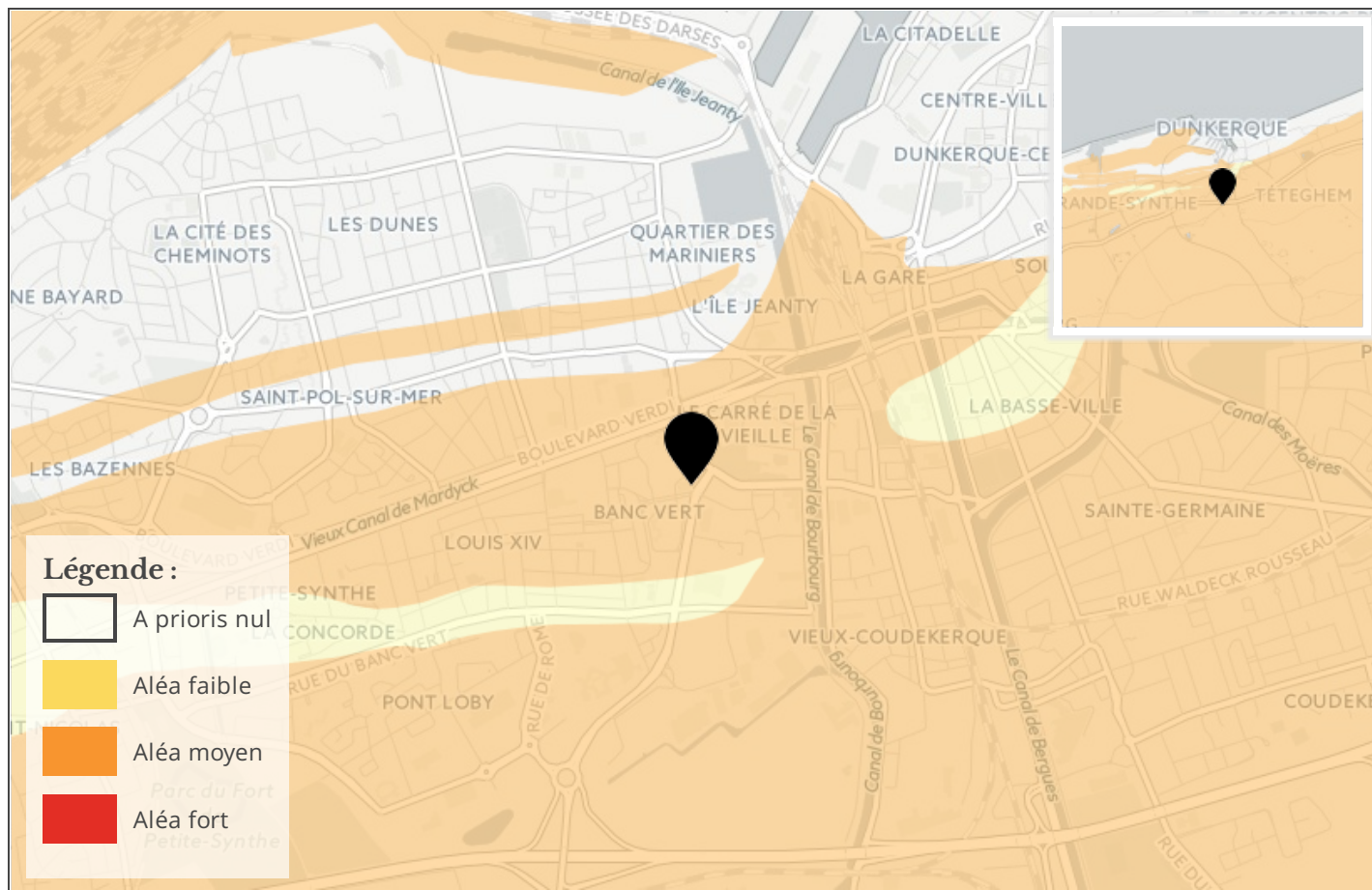
Cartographie des inondations



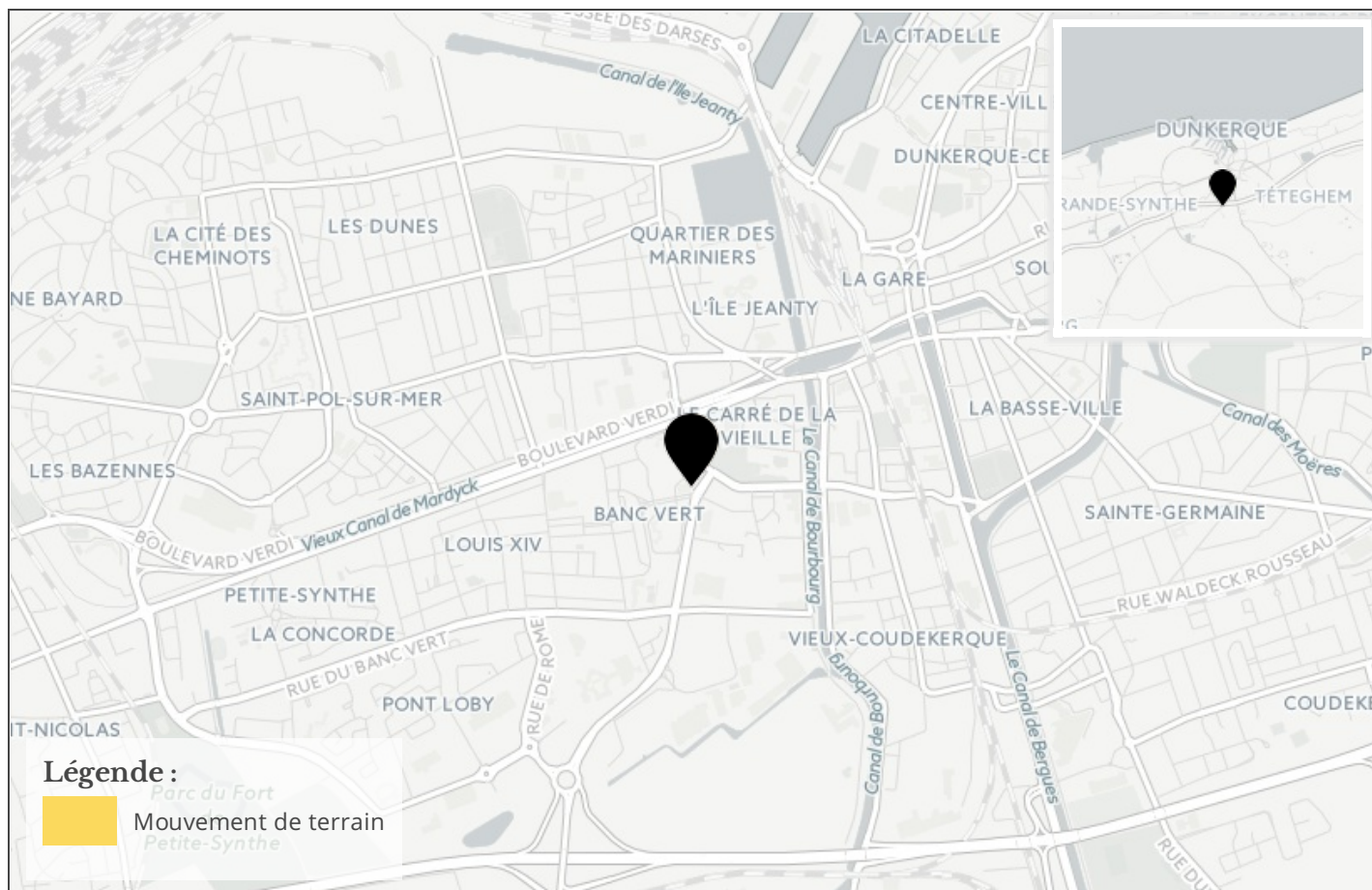
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



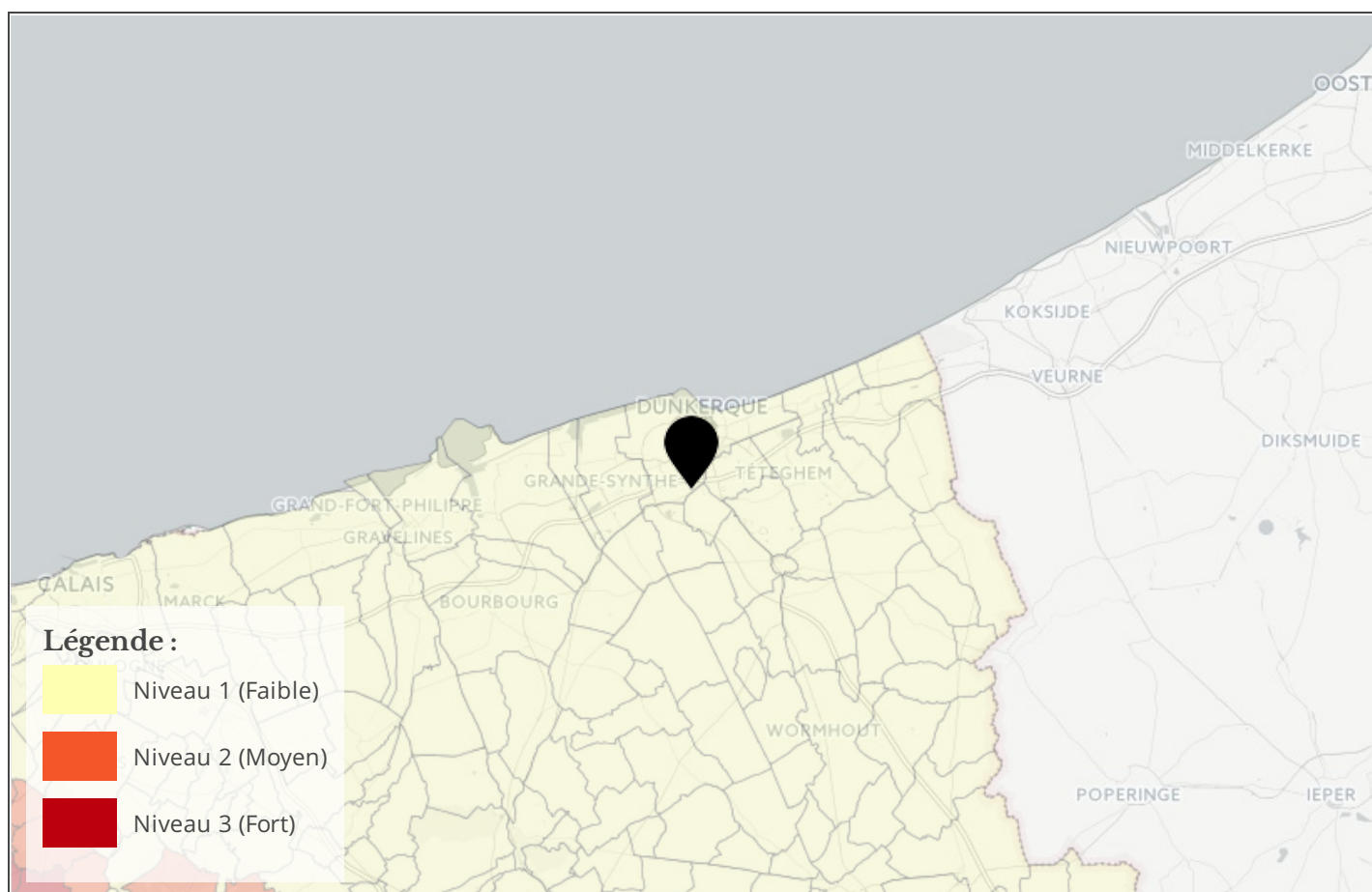
Cartographie des carrières / gypse

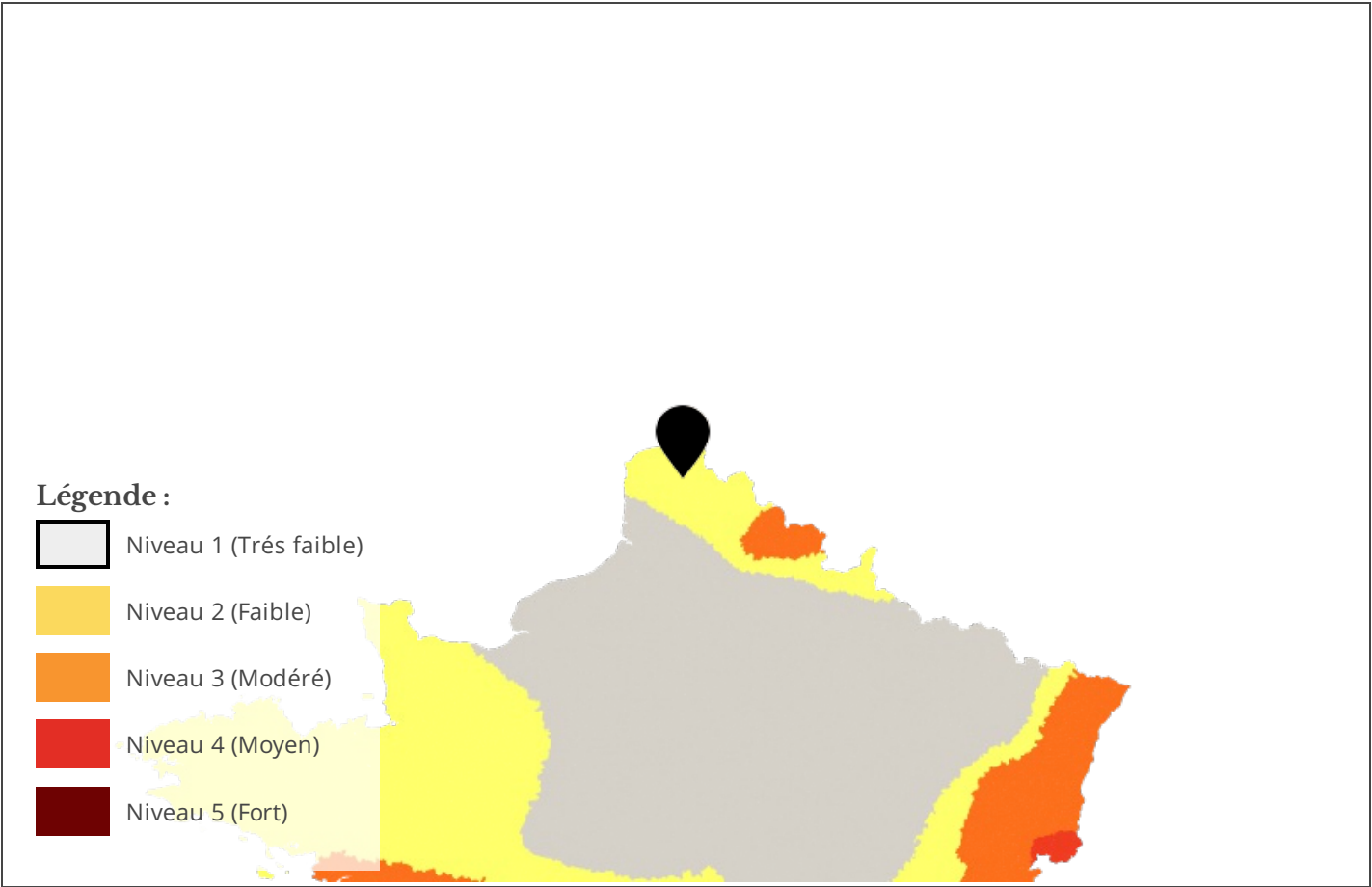


Referentiel cadastral parcelle



Information RADON

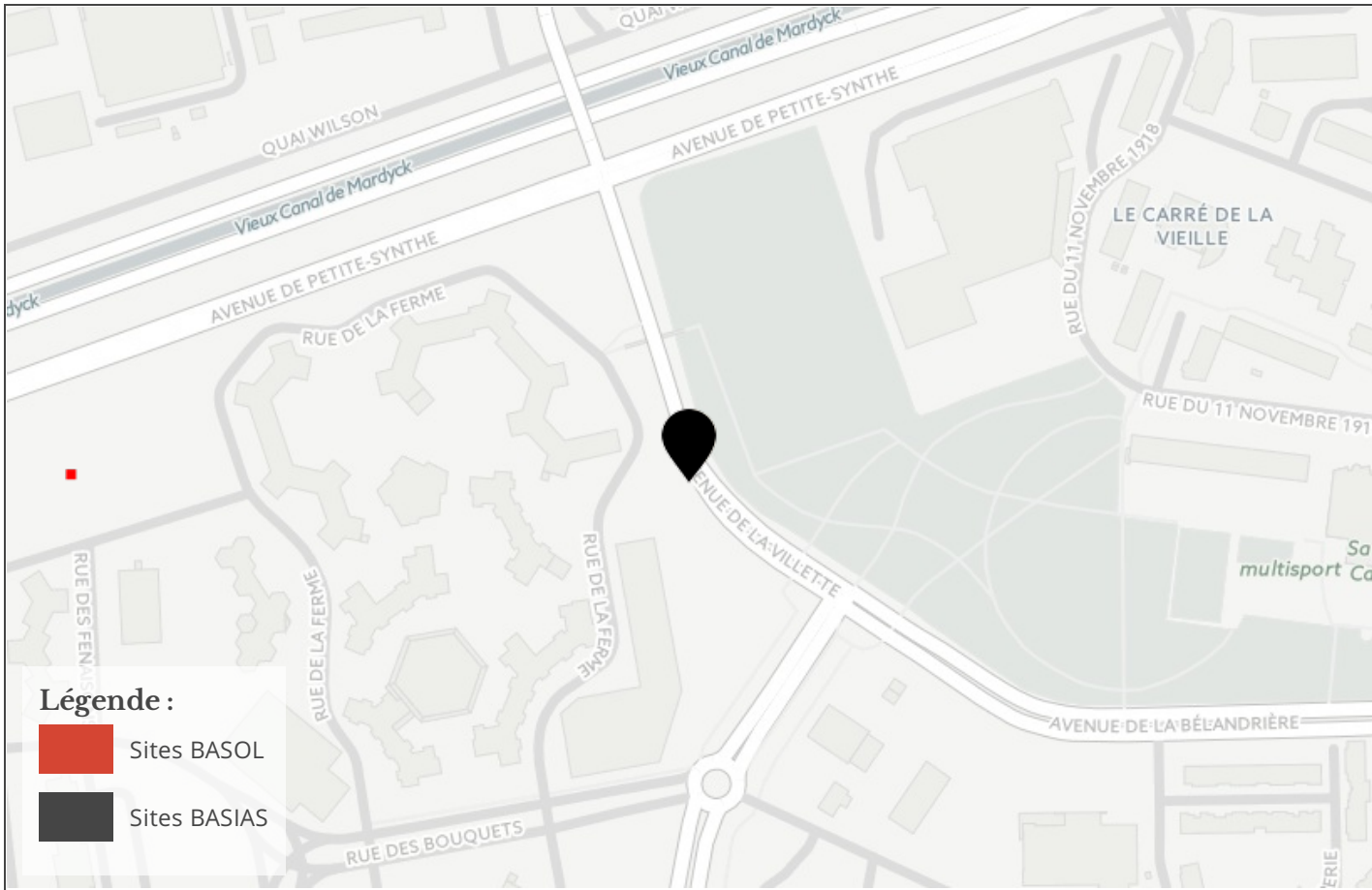




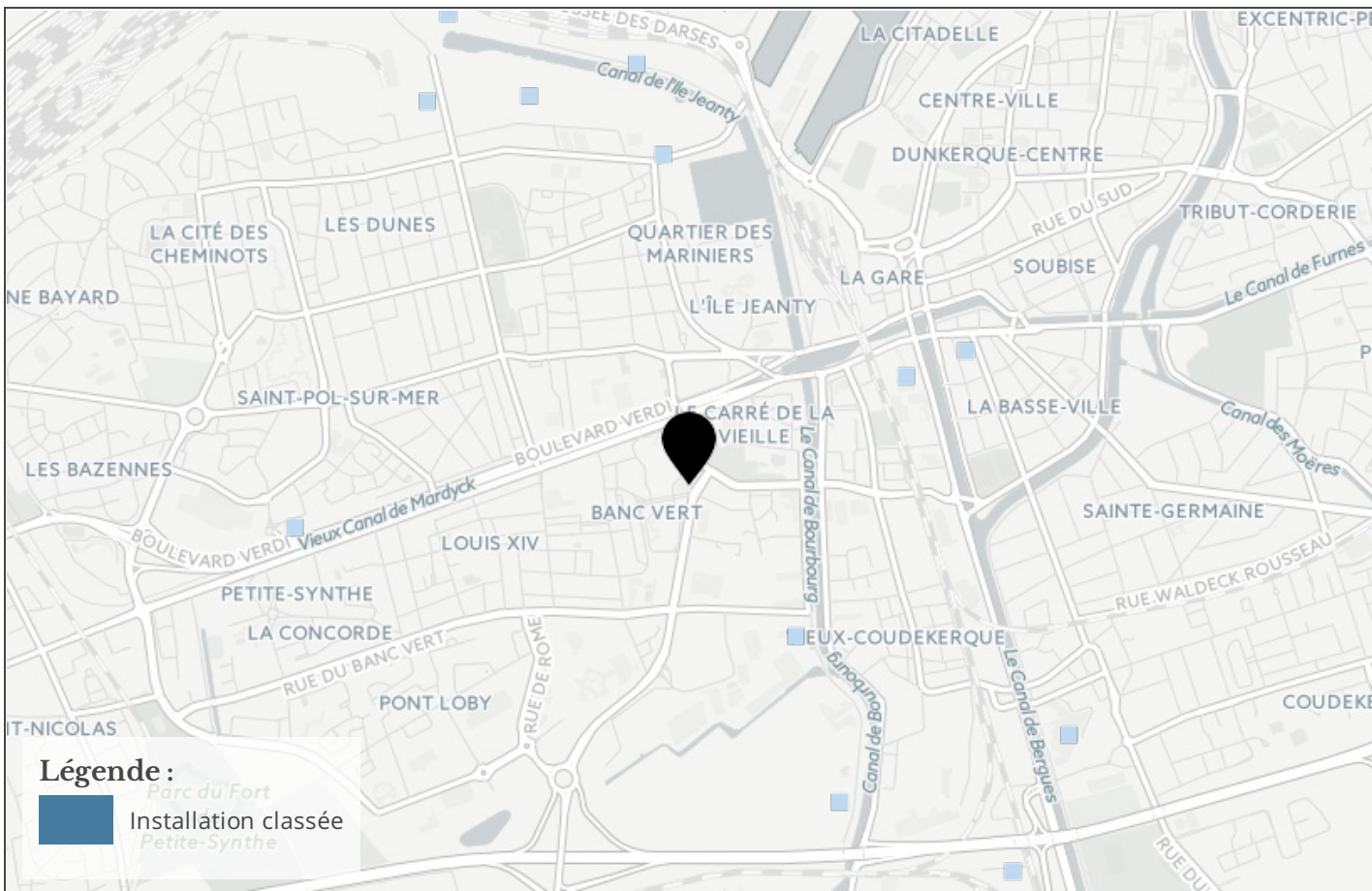
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse code postal ou Insee commune

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui Non X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation **crue torrentielle** **mouvements de terrain** **avalanches**
sécheresse **cyclone** **remontée de nappe** **feux de forêt**
séisme **volcan** **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels **Oui** **Non** X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés **Oui** **Non**

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui Non X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers **Oui** **Non** X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés **Oui** **Non**

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé **Oui** **Non** X
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique **effet thermique** **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé **Oui** **Non** X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques **Oui** **Non** X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés **Oui** **Non**

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** **zone 4** **zone 3** **zone 2** X **zone 1**
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **Oui** **Non**

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur
9. Acquéreur - Locataire
10. Lieu / Date

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
NPC5909558	société générale des huiles de pétrole s.a. (anciennement la raffinerie de pétrole de dunkerque s.a.), raffinerie de pétrole, avenue synthe (de petite) dunkerque (59183)	279 mètres
NPC5910035	provo andré (ets), garage 1800 m², boulevard trystram (jb) saint-pol-sur-mer (59540)	324 mètres
NPC5909799	vaillant frères (ets), pompe à essence, 5 rue république (de la) saint-pol-sur-mer (59540)	345 mètres
NPC5909859	société d'exploitation de transport industriels et pétroliers, garage (1200 m²), route synthe (de petite) dunkerque (59183)	367 mètres
NPC5910030	société française des pétroles b.p., pompe à essence, route synthe (de petite) dunkerque (59183)	367 mètres
NPC5909722	catulle oscar (ets), fabrique de chatterton, 6 rue république (de la) saint-pol-sur-mer (59540)	372 mètres
NPC5909904	blanquart remy (ets), pompe à essence, 16 rue république (de la) saint-pol-sur-mer (59540)	373 mètres
NPC5909969	société lilloise du radiateur, fabrique de radiateur auto, route petite synthe (de) dunkerque (59183)	455 mètres
NPC5909731	dequidt (ets), pompe à essence, 58 rue république (de la) saint-pol-sur-mer (59540)	477 mètres
NPC5910115	decoene-debreynne (ets), , 58 rue république (de la) saint-pol-sur-mer (59540)	477 mètres
NPC5909829	deketer henri (ets), pompe à essence, 3 rue bourbourg (de) coudekerque-branches (59155)	494 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/L-information-preventive/IAL-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires/Les-dossiers-d-information-communales>

Déclaration de sinistres indemnisés

L 125-5 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

DUNKERQUE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 12/08/1991	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/08/1992	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 16/08/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/02/1994	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 30/06/1994	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/01/1995	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/07/1995	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 28/07/1995	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 19/09/1997	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 12/03/1998	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 19/11/1998	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/12/1998	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/09/1999	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/03/2006	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 13/12/2010	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 18/10/2012	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**